

Conseil Communautaire

Compte-rendu de la séance du 23.05.2017

à 18H30 à THIAUCOURT

Membres du Conseil : 72

Présents : 46

Pouvoirs : 7

Votants : 53

Excusés non représentés : 6

Excusé représenté : 8

Absents : 13

Nombre de communes représentées : 35

Liste des présents en annexe

Secrétaire : Lionel LARA

1- Validation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 02.05.2017 et désignation du secrétaire de séance

Les délégués communautaires décident, à l'unanimité, de procéder par un vote à main levée et nomment Lionel LARA, secrétaire de séance et valident le compte-rendu du Conseil Communautaire du 02.05.2017.

1- Services à la population – Maintien des services au public

➤ **Projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité de Services au Public 54 et 57** : La Loi NOTRe du 7 août 2015 instaure un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (art. 98) élaboré conjointement par l'État et le Conseil départemental, en y associant les collectivités locales. Afin de répondre aux principaux déséquilibres repérés entre l'offre de services (publics et privés / marchands et non marchands) et les besoins des habitants, le schéma doit définir pour 6 ans un programme d'actions partenarial :

- pour conforter l'offre de services dans les zones en déficit d'accessibilité
- pour développer les mutualisations des services sur l'ensemble du territoire.

Les projets en cours de développement des Maisons des Services au Public s'inscrivent clairement dans cette démarche qui va cadrer les soutiens financiers de nos partenaires institutionnels. Il convient désormais de donner un avis sur les SDAASP de Moselle et Meurthe-et-Moselle.

Vincent BONIFACE explique que le diagnostic territorial a conduit à un programme d'actions, dont l'objectif est de répondre aux principaux déséquilibres entre l'offre de services (publics et privés / marchands et non marchands) et les besoins des habitants :

- pour conforter l'offre de services dans les zones en déficit d'accessibilité,
- pour développer les mutualisations des services sur l'ensemble du territoire.

Olivier JACQUIN rappelle que ce document est non opposable mais va orienter les priorités de nos partenaires institutionnels concernant leur financement. Les projets de MSAP et de pôle multiservice répondent aux orientations des deux SDAASP.

Les élus Communautaires, à l'unanimité émettent un avis favorable au SDAASP 54 et 57.

➤ **Projets de Maison de Services au public** : Vincent Boniface effectue un point sur l'état d'avancement des projets de développement de MSAP est effectué.

- Concernant le **projet de MSAP à Ancy-Dornot** (antenne de la CCM&M), il est proposé de valider le rachat de ce bâtiment à la commune d'Ancy-Dornot à hauteur de 250 000 € avec la mise à disposition gracieuse d'un local technique communal. Cette action, conforme aux débats lors du DOB 2017, s'inscrit dans la volonté de générer des économies de fonctionnement de notre collectivité. Le recours à un notaire est nécessaire au vu notamment de la complexité des relations avec RFF / SNCF.

Etat d'avancement du projet de MSAP sur le site d'Ancy-Dornot

Des objectifs ont été prédéfinis :

- Un point de contact / information de la CCM&M
- Des permanences de proximité pour accompagner les usagers dans leurs démarches administratives
- Un point d'accès numérique
- Un point d'informations touristiques/vente produits locaux
- Un espace de co-working (étude à réaliser)

Plan prévisionnel de financement :

DEPENSES	Montant € HT	RECETTES	Montant
Acquisitions immobilières	250 000	Etat – DETR	131 920
Travaux	77 000	FEADER	131 920
Matériel-équipement du lieu	27 500	CCM&M	115 660
Etude Tiers Lieux	25 000		
	379 500		379 500

Deux journées sont organisées en juin pour approfondir et visiter des « Tiers-Lieux », inclus des espaces de co-working. Gilles SOULIER indique que c'est un projet qui peut paraître futile. Mais ces lieux sont en plein développement et très bien financés. En milieu urbain le co-working est en essor. Il est néanmoins essentiel de le développer dans les zones plus rurales afin d'offrir le même service et participer, notamment au développement économique du territoire et à son attractivité.

Les visites organisées permettront de visiter deux lieux différents :

- *Modèle Urbain : TCRM BIDA Metz ancien garage de bus. Il s'agit d'un tiers lieu ouvert à de jeunes entreprises de type « start up ».*
- *Modèle rural : Bras sur Meuse*

Stéphanie Jacquemot souhaite savoir si les frais de fonctionnement de cette structure ont été étudiés.

Vincent Boniface indique que le projet est encore dans sa phase d'étude et qu'il conviendra d'affiner les coûts de fonctionnement au fur et à mesure. De plus, il rappelle que les maisons de services publiques bénéficient d'aide au fonctionnement de la part de l'Etat à hauteur de 50% d'une dépense de 50 000 €/an. Mais encore, il indique que l'espace de co-working permettra également de percevoir des recettes par la location des lieux.

Enfin, il est rappelé que ce site génère déjà des couts de fonctionnement que ce projet permettra d'atténuer à terme.

Les élus communautaires,

- **Autorisent à l'unanimité l'acquisition du bâtiment (250 000€) par la CC du bâtiment à la commune d'Ancy-Dornot avec le recours à un notaire pour l'élaboration de l'acte de vente avec la prise en charge de 50% des frais notariés**
- **Autorisent à l'unanimité (1 abstention) le Président à signer une convention de mise à disposition gracieuse d'un local technique par la commune d'Ancy-Dornot (Loyer initial de 5600,04 € hors charges) à savoir 1/3 de la surface de l'entrepôt de 307 m², sanitaire, vestiaire, débarras de 6,4 m²**
- **Autorisent à la majorité (1 voix contre) le lancement d'une étude tiers-lieux/co-working à l'échelle de l'ensemble du périmètre de la CCM&M**
- **Autorisent à l'unanimité l'élaboration du projet de MSAP pour répondre au cahier des charges (recherche de partenariats notamment)**

Concernant le projet de **pôle multi-services à Mars-la-Tour**, antenne de la MSAP de Thiaucourt, un point est également effectué par Vincent BONIFACE sur l'état d'avancement de ce projet qui a d'ores et déjà obtenu 250 000 € de financement de l'Etat. Une concertation s'est engagée avec les professionnels de santé du secteur et la commune de Mars-la-Tour. Elle a abouti à un protocole d'engagements réciproques qui va permettre d'engager concrètement ce projet par le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Etat d'avancement du projet de pôle multiservices de Mars-la-Tour

Des objectifs sont prédéfinis :

- Un espace « santé » favorisant le maintien et l'installation de professionnels
Partenariat commune/professionnels de santé formalisé à travers un protocole d'accord
- Un espace « MSAP » - antenne de Thiaucourt destiné à des permanences de proximité pour accompagner les usagers dans leurs démarches administratives ; un point d'accès numérique

Néanmoins, la destination reste à préciser (étude en cours : Tiers-Lieux; espace petite enfance / jeunesse; voir lien avec l'étude sur la culture / lecture publique...etc)

Plan de financement :

DEPENSES	Montant €HT	RECETTES	Montant
Acquisitions immobilières	133 700	Etat – DETR notifié	250 000
Travaux	716 250	Etat – contrat de ruralité	74 100
Matériel-équipement du lieu	50 000	FEADER	258 100
		CD	98 300
		CAF	40 000
		Commune de Mars la Tour	30 000
		CCM&M	149 500
TOTAL	900 000		900 000

Présentation du projet de protocole d'engagements réciproques

Le protocole rappelle les engagements de chacun tant au niveau CC qu'au niveau des professionnels de santé. Il détermine le rôle et les engagements de la CCM&M, des professionnels de santé et de la commune de Mars la Tour.

La commune de Mars la Tour s'est engagée à verser un fonds de concours forfaitaire de 30 000 € et s'occupera de l'entretien du parking et du déneigement.

Françoise JACQUES, Maire de Mars La Tour, rappelle l'intérêt de ce projet pour le secteur nord de la CCM&M. Elle permet la pérennité d'une présence médicale sur la commune. La commune de Jarny ne dispose plus de professionnels de santé d'où l'importance de créer un cabinet médical. Elle précise que la commune a pris à sa charge la viabilisation de la parcelle afin de réduire les coûts de construction.

Vincent BONIFACE précise que la consultation pour un Assistant à Maitrise d'Ouvrage va être lancée très prochainement. Le maître d'œuvre sera recruté en septembre.

Après discussion avec le Dr BOURAS, la location sera comprise entre 7 et 10 € / m². Néanmoins il souhaite un bâtiment économe en énergie.

Olivier JACQUIN rappelle que ce dossier aura avancé en moins d'un an et remercie l'engagement de Vincent Boniface, Vice-président délégué, et de Françoise JACQUES pour l'engagement de sa commune et sa médiation efficace.

Roland DUMONT s'interroge sur l'évaluation du projet. Il estime les coûts de la maîtrise d'œuvre à 20% ce qui amène à 1500 € le m². Il lui est indiqué qu'il s'agit d'un bâtiment simple et sans complexité avec un taux de maîtrise d'œuvre plutôt situé autour de 15%. Il s'agira pour l'AMO de préciser le coût prévisionnel.

Olivier JACQUIN rappelle que le projet de Thiaucourt n'a pas abouti après 4 ans de discussion. Les professionnels de santé exigeaient une location inférieure à 5 € / m², en plus d'une prise en charge par la CC de certaines surfaces et du risque de vacances. Il rappelle que face à ce déséquilibre indécent, les élus ont préféré abandonné le projet.

Les élus communautaires valident à l'unanimité le protocole d'engagement avec les professionnels de santé ainsi que le lancement de l'étude de faisabilité du projet (AMO, Maîtrise d'œuvre). Françoise JACQUES souligne que le présent dossier démontre notre capacité de réalisation.

➤ **Transfert de la gestion de l'agence postale intercommunale d'Essey-et-Maizerais** : suite aux difficultés du Centre Multi Services à qui était subdéléguée la gestion de l'agence postale intercommunale d'Essey-et-Maizerais, la CCM&M a engagé en amont une concertation très étroite avec la commune afin d'anticiper l'avenir de ce service. Ainsi, il a été décidé que la commune reprendrait la gestion de l'agence à compter du 1^{er} septembre, la CCM&M assurant l'intérim grâce à un agent spécifiquement formé depuis plusieurs semaines. Le dépôt de pain a été repris par le bar-restaurant local. Il s'agit d'une solution efficace et durable permise par une parfaite collaboration entre le couple commune / CCM&M, dans le seul intérêt des usagers du service.

La CCM&M remettra le local rénové à la commune à compter du 1^{er} septembre 2017.

Il convient de valider cette proposition.

Il est demandé si la poste intervient dans le déménagement. Une étude menée par La Poste est en cours pour la mise en place du mobilier.

Roland ROUYER indique que le conseil municipal était réticent. Il rappelle que cette agence postale est une des meilleurs du secteur. Le coût des travaux d'aménagement s'élève à 25 000 €, subventionnés à hauteur de 50% (DETR et La Poste). La secrétaire de mairie va désormais assurer cette mission. L'indemnité versée par La Poste permettra de faire baisser les charges et proposer un service intéressant.

Olivier Jacquin rappelle la qualité du partenariat avec la commune qui a permis d'aboutir à cette solution favorable pour les usagers. Il insiste aussi sur le partenariat précédent avec l'association Centre Multi Services qui avait permis de développer considérablement les heures d'ouverture de l'agence postale et les services rendus pendant de nombreuses années.

Enfin, il indique que le local communal avait été aménagé par la CC et sera remis en l'état à la commune qui pourra en faire un autre usage.

Les élus communautaires valident à l'unanimité le transfert de la gestion de l'agence postale à la commune d'Essey-et-Maizerais à compter du 1^{er} septembre 2017.

2- Gestion des ressources humaines

➤ **Nouvel organigramme des services communautaires** : La fusion des Communautés de Communes du Chardon Lorrain et du Val de Moselle a entraîné une réorganisation des services de la Communauté de Communes Mad & Moselle. Un nouvel organigramme doit être mis en place à compter du 1^{er} juillet 2017.

Avis favorable du Comité Technique Paritaire à l'unanimité pour le collège représentants du personnel et unanimité pour le collège représentant de la collectivité.

Les élus communautaires acceptent à l'unanimité le nouvel organigramme.

➤ **Suppression d'un poste** : Suite à la fusion, les services de la Communauté de Communes Mad & Moselle ont été réorganisés et les postes de directeur général des services se sont trouvés en doublon. La Communauté de Communes Mad & Moselle n'a pas besoin de deux postes de direction sur le grade d'attaché principal au vu de sa taille, de son budget et du nombre d'agents. Il y a donc eu disparition du besoin d'un tel poste, suite à la fusion. D'autant que celle-ci a faiblement impacté les effectifs de la Communauté de Communes Mad & Moselle. Pour information, l'ex-Communauté de Communes du Chardon Lorrain comprenait 67 agents, et l'ex-Communauté de Communes du Val de Moselle comprenant 9 agents. La nouvelle Communauté de Communes comporte 75 agents. En matière de

compétence, la fusion n'a, pour l'instant, pas entraîné de prise de nouvelles compétences. La Communauté de Communes Mad & Moselle exerce à l'heure actuelle les compétences des deux anciennes Communautés de Communes. Des mesures d'accompagnement de l'agent concerné par la suppression de ce poste seront proposées.

Motifs de la suppression du poste :

- **Réorganisation des services suite à la fusion,**
- **Postes de DSG en doublon : la CCM&M n'a pas besoin de 2 postes de direction sur le grade d'attaché principal au vu de sa taille, de son budget et du nombre d'agents,**
- **La fusion a faiblement impacté les effectifs de la CCM&M,**
- **La CCM&M exerce à l'heure actuelle les compétences des 2 anciennes CC**

Frédéric LEVEE souhaite connaître le cout lié à la suppression de poste. Il s'agit d'une mesure de licenciement. L'indemnité est en cours de négociation.

Philippe HARDY indique que le reclassement dans la collectivité est prévu mais qu'il ne semble pas exister de poste vacant correspondant.

Concernant le choix qui a été fait entre les deux DGS, il est rappelé que dès le début des discussions sur la fusion, la DGS de la CCVM ne souhaitait pas occuper la place de DGS de la future CC.

Stéphanie JACQUEMOT souhaite savoir si l'agent a été entendu. Anne OMHOVER indique qu'une médiation est en cours entre les avocats. Elle précise aussi que l'agent qui occupe actuellement ce poste a fait part, par l'intermédiaire de son avocat, de sa volonté de quitter la CCM&M.

Nicole KREUTZ s'inquiète du reclassement au vu de l'âge de l'agent. Anne OMHOVER indique qu'il lui reste des années et qu'elle peut disposer d'un poste.

Avis favorable du Comité Technique Paritaire à l'unanimité pour le collège représentants du personnel et unanimité pour le collège représentant de la collectivité.

Les élus communautaires acceptent à la majorité (1 voix contre & 2 abstentions) la suppression de poste.

➤ **Tableau des effectifs** : Il est proposé de valider le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Mad & Moselle tels qu'il sera au 1^{er} juin 2017.

Les élus communautaires acceptent à l'unanimité le tableau des effectifs.

➤ **Démarche de prévention des risques professionnels** : suite à l'extension des services communautaires et à la fusion, il vous est proposé de relancer une démarche de prévention des risques professionnels par l'élaboration d'un Document Unique, en partenariat avec le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle. Cette démarche, subventionnée par le Fonds National de Prévention (CNRACL). Son objectif est de proposer des mesures préventives et correctives visant à améliorer la sécurité et la santé des agents pour prévenir l'absentéisme. Mais encore, sa mise en œuvre devra se faire avec la nécessaire participation des agents.

Les élus communautaires acceptent à l'unanimité cette démarche.

➤ **Garantie maintien de salaire** : Par courrier du 21 mars dernier, le Président du Centre de Gestion annonçait la nécessité de relancer une procédure d'appel d'offres pour la couverture du risque prévoyance/maintien de salaire des agents, en raison de la hausse conséquente, 40%, envisagée actuellement par la MNT. Pour maintenir la continuité du service après le 31 décembre prochain à vos salariés, il convient de délibérer afin de mandater le Président du Centre de Gestion pour lancer, mener et conclure une nouvelle consultation.

Les élus communautaires acceptent à l'unanimité de mandater le président du centre de Gestion pour une nouvelle consultation « Garantie maintien de salaire ».

➤ **Régime indemnitaire (ANNEXE 6)** : dans l'attente de mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) à compter du 1^{er} janvier 2018, il vous est proposé de compléter le régime indemnitaire lié aux performances individuelles et collectives des agents de l'ex-CCCL au titre de l'année 2017.

Présentation des modifications

Frédéric LEVEE souhaite savoir si toutes les catégories sont prévues dans le RIFSEEP. Anne OMHOVER indique que cela concerne l'ensemble des agents et des collectivités.

Stéphanie JACQUEMOT souhaite savoir si ce régime indemnitaire est liée à l'évaluation : en effet une part variable sera mise en place suivant les résultats de l'agent dans le cadre des entretiens professionnels annuels.

La commission RH travaille à la mise en place du RIFSEEP pour 2018.

Les élus communautaires acceptent à l'unanimité de compléter l'actuel régime indemnitaire.

Anne OMHOVER indique que le premier comité technique s'est réuni le 18 mai dernier. Il s'est déroulé dans un bon climat constructif. Le dialogue est serein. Il a été proposé aux membres du comité de participer aux commissions RH afin de préparer bien en amont les sujets qui seront soumis au Comité Technique. 3 comités sont prévus en lieu et place des deux statutaires.

Le prochain Comité technique aura lieu le 12/06 prochain en même temps que le CHSCT.

La prochaine Commission RH aura lieu le 7 juin. Elle reste ouverte aux élus qui le souhaitent.

➤ **Frais de mission des élus – indemnités de déplacement** : conformément aux engagements pris lors des discussions en amont de la fusion et afin de tenir compte de l'étendu du nouveau territoire, il vous propose d'adopter un règlement afin d'indemniser les déplacements des élus communautaires pour les assemblées délibérantes (Bureau Permanent et Conseil Communautaire) et les commissions. Seuls, les élus qui ne perçoivent aucune indemnité élective, ni au niveau communal ou intercommunal, seront éligibles.

Patrick Messein présente le remboursement des frais comme suit :

Remboursement des frais de déplacements	Remboursement des frais de missions
<p><u>Bénéficiaires</u> : les élus qui ne perçoivent aucune indemnité élective, ni au niveau communal ou intercommunal</p> <p><u>Déplacements pris en compte</u> : pour les réunions des commissions/comités et assemblées délibérantes</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Tenue d'un registre kilométrique à remettre au service comptable➤ Remboursement selon la grille en vigueur pour la Fonction Publique	<p><u>Bénéficiaires</u> : tous les élus sont éligibles au remboursement de leurs frais de mission</p> <p><u>Frais pris en compte</u> : inscription, déplacements, hébergement, restauration</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Nécessité d'un ordre de mission signé du Président➤ Nécessité de fournir les justificatifs au service comptable

Les élus acceptent à l'unanimité le remboursement des frais de déplacements et des frais de missions comme présenté ci-dessus.

3- Habitat – Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat

➤ **OPAH RR - Dossiers éligibles** : Patrick Bolay présente les dossiers éligibles aux règlements d'intervention en vigueur pour validation.

Les élus communaux acceptent à l'unanimité les dossiers suivants :

NOM Prénom	VILLE	TYPE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX TTC	Avis CAUE	Total Subventions	Subvention Région	Subvention CCM&M
LORENTZ Jacques	JOUY-AUX-ARCHES	Ravalement + ferronneries + éléments de façade + corniche	17 970,60 €	Réserve CAUE : pas de finition grattée + la pierre doit rester apparente + nettoyage basse pression	3 500,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €

NOM Prénom	VILLE	TYPE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX TTC	Subvention CCM&M
DELARUE Yvonne et Michel	MARS-LA-TOUR	Menuiseries extérieures	6183.00 €	879.15 €

➤ **Harmonisation du règlement d'aide au ravalement de façade** : le groupe de travail « habitat », en concertation avec les CAUE 54 et 57, propose d'harmoniser les deux règlements d'aide au ravalement de façade dès à présent. Mais encore, sur notre demande, le Conseil Régional Grand Est a accepté de globaliser les subventions acquises par les deux anciennes CC au sein d'un même fond d'aide pour l'ensemble du périmètre de la CCM&M.

Patrick BOLAY, vice-président délégué, présente le projet de règlement harmonisé :

- *Règlement valable du 23 mai au 31 janvier 2018 (fin OPAH)*
- *Le projet de règlement est un compromis entre les 2 anciens règlements CCVM et CCCL (suppression des aides sur l'isolation par l'extérieur, suppression de la notion de co-visibilité sentiers de randonnées interco...)*
- *Construction avant 1965*
- *Ouverture des aides à tous les villages mais sans aide bonifiées,*
- *Suppression isolation par l'extérieur*
- *Jusqu'à épuisement des crédits votés par l'assemblée.*
- *Double financement dans un maximum d'aide de 2600 € (1 300 € du CR/ 1 300 € du CC)*

Les élus communautaires acceptent à l'unanimité le nouveau règlement.

Olivier JACQUIN remercie le travail de la commission car il s'agit du 1^{er} règlement harmonisé entre les deux anciennes CC.

➤ **Partenariat avec les CAUE 54 et 57 (ANNEXE 8ter)** : il vous est proposé de conclure d'abord une convention cadre avec les deux CAUE 54 et 57 concernant leur appui sur le suivi de notre programme de ravalement de façade. Mais encore, une convention spécifique sera établie avec le CAUE 57 pour la partie mosellane étant donné que ce service doit faire l'objet d'une indemnisation.

- *Charte de principe CAUE 54 & 57 :*

A la demande du particulier, l'architecte se déplace et se rend chez le particulier pour des conseils. Il s'agit de la signature d'une charte de principe. Les conseils sont intégrés dans la cotisation à savoir 750 €.

- *Convention CAUE 57 : Le CAUE 57 assure les conseils aux particuliers pour les aides aux ravalements de façades - Prestation payante pour 25 dossiers : 6 000 € - Financement possible du CR : 50%.*

Les élus communautaires acceptent à l'unanimité les différentes conventions.

4- Environnement – Gestion des déchets

➤ **Renouvellement du partenariat pour l'accessibilité de la déchèterie de Conflans-en-Jarnisy** : Il vous est proposé de prolonger les partenariats établis par l'ex-CCCL pour l'accessibilité à la déchèterie de Conflans-en-Jarnisy (Mars-la-Tour ; Hannonville-Suzémont) jusqu'au 31 décembre 2017. A compter du 1^{er} janvier 2018, les habitants de ces deux communes seront affectés sur la déchèterie de Charey.

Les élus communautaires acceptent à l'unanimité ladite convention.

➤ **Renouvellement de la convention avec la CC du Bassin de Pont-à-Mousson** : dans le cadre d'une bonne gestion du service, la CCMM accepte de collecter et traiter les déchets produits par 2 habitations situées sur le ban de la commune de Pagny, mais dans l'enveloppe urbaine de la commune de Prény. Nous refacturons ensuite ce coût à la CCBPAM.

Les élus communautaires acceptent à l'unanimité ladite convention.

➤ **Vente de composteur individuel** :

Dans le cadre des objectifs du TZDZG, la campagne de vente de composteurs individuels (type bois 600 litres) pourrait être effectué à partir de septembre 2017 comme suit :

- Vente direct au tarif unitaire de 10 € (sur réservation dans les locaux de la CC ou sur livraison)
- Ou don aux coopératives scolaires par le biais d'une convention avec les écoles (programme d'animation scolaire annuel complet à réaliser pour en bénéficier)

Stéphanie JACQUEMOT souhaite connaître la matière des composteurs. Il s'agit de composteur Bois

Françoise JACQUES trouve que c'est une bonne idée pour les écoles. Gérard ANDRE précise que la vente est faite à bas coût pour permettre de profiter des aides de l'ADEME.

Les élus communautaires acceptent à l'unanimité la mise en place de la vente des composteurs.

5- Services à la population – Soutien aux associations

➤ **Evolution de l'appui « encarts publicitaires » aux associations 57** : dans le cadre de cette année transitoire, le groupe de travail ad hoc s'est réuni à plusieurs reprises afin de faire évoluer dès 2017 ce dispositif de soutien financier aux associations locales, dans l'attente d'une harmonisation à compter de 2018 pour l'ensemble des associations du territoire.

Présentation des propositions d'évolution du règlement d'intervention territorialisé :

2017: période d'harmonisation des dispositifs de soutien aux associations sur les 2 territoires

Proposition du groupe de travail pour ce qui concerne le contrat de partenariat publicitaire :

- *Poursuivre le dispositif territorialisé sans modifier profondément les règles financières (qui pouvaient, en cours d'année, déstabiliser certaines associations)*
- *Tout en réaffirmant les principes sur lesquels s'appuyait ce dispositif*

Encarts publicitaires 2017:

Des points identiques :

- ✓ *Maximum 6 contrats de partenariat publicitaire au cours de l'année 2017 d'un montant de 150€*
- ✓ *Siège social de l'association et manifestation situés sur le territoire de l'ex-Val de Moselle*
- ✓ *Un logo de la CCM&M sur l'ensemble des documents de communication relatifs à la manifestation.*

Des points qui sont précisés:

- ✓ *Pas de cumul possible subvention intercommunale/ contrat de partenariat publicitaire*
- ✓ *Une demande de contrat de partenariat publicitaire doit parvenir au minimum 15 jours avant la date de la manifestation*

✓ *La manifestation doit être ouverte au grand public*
Pas de cumul possible avec une subvention.

Les élus communautaires acceptent à l'unanimité le nouveau règlement.

Dans l'attente de la mise en œuvre de ce nouveau règlement d'intervention, plusieurs dossiers éligibles seront soumis à validation.

Présentation des dossiers

<i>Association</i>	<i>Lieu</i>	<i>Objet</i>	<i>Date de la manifestation</i>	<i>Montant</i>
<i>Association La Cote</i>	<i>Lorry-Mardigny</i>	<i>soirée projection-débat</i>	<i>24/03/2017</i>	<i>150</i>
<i>Corny Loisirs</i>	<i>Corny/Moselle</i>	<i>Barbecue fin saison</i>	<i>20/04/2017</i>	<i>150</i>
<i>La tanche</i>	<i>Jouy aux arches</i>	<i>Pêche</i>	<i>01/02/04/2017</i>	<i>150</i>
<i>KEATOUS</i>	<i>Lorry-Mardigny</i>	<i>Spectacle jeune public</i>	<i>06/05/2017</i>	<i>150</i>
<i>Tennis Club de Corny</i>	<i>Corny/Moselle</i>	<i>école mini tennis</i>	<i>01/05/2017</i>	<i>150</i>
<i>Conseil de Fabrique</i>	<i>Novéant</i>	<i>Marche Populaire</i>	<i>25/05/2017</i>	<i>150</i>
<i>L'archer gorzien</i>	<i>Gorze</i>	<i>Concours de tir</i>	<i>21/04/2017</i>	<i>150</i>
<i>Les Goss'arts</i>	<i>Arry</i>	<i>Marche de printemps</i>	<i>30/04/2017</i>	<i>150</i>
<i>Association Pétanque Loisirs des Arches</i>	<i>Jouy aux arches</i>	<i>Challenge mixte</i>	<i>13/05/2017</i>	<i>150</i>
<i>MAN Moselle</i>	<i>Ancy-Dornot</i>	<i>randonnée</i>	<i>06/05/2017</i>	<i>150</i>
<i>Les poissons rouges</i>	<i>Corny/Moselle</i>	<i>soirée cabaret</i>	<i>06/05/2017</i>	<i>150</i>
<i>CTL Vtt club</i>	<i>Gorze</i>	<i>Marche de printemps</i>	<i>07/05/2017</i>	<i>150</i>

Les élus communautaires valident à l'unanimité l'ensemble des dossiers présentés.

➤ **Subventions 2017 aux associations 54** : dans le cadre de cette année transitoire et dans la poursuite des partenariats engagés par l'ex-CCCL, il vous est proposé d'attribuer, à titre exceptionnel ou dans le respect des engagements contractuels, les subventions aux associations sur l'ex-CCCL. Le montant de ces subventions est conforme au vote du BP2017.

Présentation des subventions 2017 aux associations 54

Associations	Proposition de subvention 2017	Observations
Association des artisans et commerçants du Chardon Lorrain	500 €	3 années (2014 à 2016) pour UEACL

Die Rouvres Mühle	500 €	Convention jusque 2018
Association Sauvegarde des Souvenirs militaires	2000 €	Convention jusque 2018
ALHiMiC	500 €	Convention jusque 2016
Rando 3 vallées	500 €	Convention jusque 2016
AFR-RDM	2000 €	Convention 2015-2017
Vallée Buissonnière	1000 €	Convention 2015-2017
APCICL	3500 €	Convention 2017-2019
Chanterelles	500 €	Convention jusque 2018
TOTAL	11 000 €	

Une harmonisation des deux régimes de subvention est en cours.

Olivier JACQUIN a proposé que la commission réfléchisse sur deux échelons à savoir, les actions associatives à caractère :

- *communal = commune*
- *intercommunal = CC*

C'est une bonne occasion de montrer la complémentarité des deux entités.

Daniel SPENDOLINI indique qu'un questionnaire succinct sera transmis aux associations.

Stéphanie JACQUEMOT rappelle qu'il serait intéressant de financer des associations qui développent des projets d'intérêt intercommunal, en lien avec les compétences communautaires.

Les élus communautaires acceptent à l'unanimité l'octroi des subventions.

6- Services à la population – Accueils Collectifs de Mineurs

Dans le cadre du règlement d'intervention portant sur le soutien à la mise en place d'Accueils Collectifs de Mineurs sur le territoire de l'ex-CCCL, il convient de procéder au versement de la subvention au FREP de Mars-la-Tour concernant ces activités 2016.

Denis BLOUET, Vice-président délégué, rappelle que cet appui s'inscrit dans une convention initialement signée pour 3 ans. Françoise JACQUES souhaite rappeler l'historique de la convention avec cette association qui organise les ACM sur MLT, à un coût moindre qu'un ACM en régie.

Les élus communautaires acceptent à l'unanimité le versement de la subvention.

7- Relations avec les communes – Chantier d'Insertion

Concernant l'intervention du Chantier d'Insertion par l'activité économique dans les communes, il convient de définir une convention-type pour des raisons comptables comme suit :

- *Convention intervention ponctuelle*
- *Convention pour intervention habituelle*

Les élus communautaires acceptent à l'unanimité la mise en place des conventions.

8- Relations interterritoriales – PETR du Val de Lorraine

La Communauté de Communes de Seille et Mauchère – Grand Couronné a délibéré pour demander son adhésion au PETR du Val de Lorraine. Il convient de délibérer sur cette adhésion.

Historiquement, la CC de Seille et Mauchère n'a pas pu valider son adhésion au PETR car il n'y avait pas de continuité du territoire. Depuis sa fusion avec la CC du Grand Couronné, l'adhésion est possible.

Le PETR est un syndicat mixte : il est donc nécessaire que le PETR délibère ainsi que les communautés membres.

Les élus communautaires acceptent à l'unanimité l'adhésion de la CC Seille et Mauchère-Grand Couronné.

Gilles SOULIER en profite pour faire un point sur le PETR. Il précise que la présidence va changer conformément à l'accord politique de création du PETR.

Au sein du PETR une réflexion est menée sur sa place entre les deux métropoles de Nancy et Metz. Il rappelle qu'une nouvelle clause de revoyure du SDCI est prévue en 2020. La question qui se posera alors et qu'il faut anticiper : Rapprochement ou émancipation / coopération avec ces métropoles.

A l'initiative d'Olivier JACQUIN, un colloque sera organisé début juin entre les membres du PETR.

9- Questions diverses

- *Retrait de la commune de LORRY MARDIGNY*

Philippe HARDY indique qu'il a transmis la délibération de la commune sollicitant un retrait de la CCM&M pour adhérer à la CC du Sud Messin. Il souhaite savoir quand ce point sera mis à l'ordre du jour.

Olivier JACQUIN précise qu'il respectera l'engagement qu'il avait pris devant le conseil municipal de Lorry et qui était parfaitement conforme à la demande initial du Maire de LORRY qui souhaitait une délibération avant la fin de l'année 2017. Ainsi, il proposera d'inscrire ce point probablement à la rentrée de septembre. Il précise aussi qu'il faudra aussi du temps pour calculer le « ticket de sortie » de la commune.

Une demande de rencontre avec le Préfet de Moselle pour évoquer divers points liés à la fusion, dont la demande de sortie de LORRY, a été transmis. La rencontre initialement prévu a été reportée in extremis par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Moselle. Nous sommes toujours dans l'attente de cette rencontre.

Il indique que la CCM&M a été destinataire d'un recommandé de la Préfecture de Moselle pour nous inviter à inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

La commune de Brainville a renouvelé sa volonté d'intégrer Mad & Moselle en accord avec sa CC actuelle. Une demande de rencontre a été formulé à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle pour évoquer ces modifications de périmètre entre les entrées et les sorties. Arthur MINELLO indique que le conseil Communautaire du Sud Messin a délibéré pour accepter les communes de LORRY ET ARRY alors que celle-ci n'a jamais délibéré pour demander son adhésion à la CC du Sud Messin. Il s'étonne de cette pratique peu respectueuse de la souveraineté des communes.

INFORMATION

ADRIEN DAL SANTO rejoint la Commune de Jarny. Son remplacement a fait l'objet d'une annonce mise en ligne.

➤ **Gestion de la CCMM – changement de lieu :** il vous est proposé d'organiser le prochain Conseil Communautaire du 27 juin à NOVEANT.

Les délégués communautaires approuvent, à l'unanimité le changement de lieu du prochain conseil communautaire.

Vu pour être affiché le 30/05/2017, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Thiaucourt, le 30/05/2017

Olivier JACQUIN

Président de la Communauté De Communes de Mad & Moselle